



English follows

APPUI À L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES

1. Objectifs

- Appuyer les infrastructures analytiques, expérimentales ou de terrain des membres d'EcotoQ pour accueillir des étudiant.e.s et chercheur.e.s d'EcotoQ désirant utiliser ces infrastructures pour la recherche en écotoxicologie;
- Encourager les nouvelles collaborations entre les membres d'EcotoQ.

2. Montant

Un maximum de **5 000 \$** sera accordé par projet.

3. Date limite pour la soumission des demandes

21 octobre 2022 avant 17h00.

4. Critères d'admissibilité

- Les projets doivent impliquer au moins deux membres d'EcotoQ, dont au moins un.e doit être membre régulier.ière (cochercheur ou cochercheuse);
- La demande doit être soumise par le cochercheur ou la cochercheuse d'EcotoQ;
- Le ou la responsable de l'infrastructure d'accueil ne doit pas être la personne qui supervise ou co-supervise l'étudiant.e ou la personne bénéficiant de l'accès à cette infrastructure;
- Le projet devra être finalisé dans les 6 mois suivant la réception des fonds;
- L'infrastructure visée par la demande doit se trouver au Québec dans un des établissements partenaires d'EcotoQ. Veuillez consulter la [liste des établissements partenaires d'EcotoQ](#);
- Le montant accordé devra servir à couvrir les frais d'analyses et à l'achat de consommables pour l'infrastructure accueillant le cochercheur ou la cochercheuse qui fait la demande. La répartition des fonds accordés se fera par accord mutuel entre le cochercheur ou la cochercheuse qui fait la demande et le ou la responsable de l'infrastructure;
- Les frais d'analyse offerts aux récipiendaires de l'appui doivent être offerts au tarif interne;
- Les membres d'EcotoQ bénéficiant de l'appui peuvent participer à une seule demande d'appui par année financière. Il n'y a pas de limite de demandes pour les infrastructures inscrites dans la base de données d'EcotoQ.
- Les récipiendaires de l'appui acceptent de compléter le formulaire d'évaluation dans un délai d'un mois après avoir terminé l'utilisation de l'infrastructure visée par cet appui.



5. Critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Stimuler les nouvelles collaborations et le partage des infrastructures entre les membres d'EcotoQ;
- Pertinence de l'appui;
- Qualité du milieu d'accueil et de l'infrastructure ou laboratoire visé.

Pour les demandes financées, le ou la responsable de l'infrastructure recevra le montant accordé, s'il s'agit d'un membre régulier ou régulière d'EcotoQ. Si ce n'est pas le cas, le cochercheur ou la cochercheuse qui fait la demande recevra les fonds qui seront ensuite transférés à l'infrastructure.

6. Procédure d'application

- Vous devez compléter le formulaire suivant :
<https://forms.gle/rw232ArVM1sXU5UU7>

Le remplissage du formulaire se fait en deux étapes. Lors du remplissage du formulaire, vous serez redirigé vers le site internet d'EcotoQ pour télécharger et remplir un PDF que vous devrez joindre au formulaire.

Pour plus d'information :

Veillez contacter la coordonnatrice d'EcotoQ à l'adresse ecotoq@inrs.ca ou le président du Comité des infrastructures : Pedro.Alejandro.Segura@USherbrooke.ca



SUPPORT FOR ACCESS TO INFRASTRUCTURE

1. Objectives

- To support the analytical, experimental or field infrastructures of EcotoQ members in order to welcome EcotoQ students and researchers who would like to use these infrastructures for research in ecotoxicology;
- To encourage new collaborations between EcotoQ members.

2. Amount

A maximum of **\$5,000** will be granted per project.

3. Deadline

October 21, 2022 before 5:00 pm.

4. Eligibility criteria

- Projects must involve at least two EcotoQ members, at least one of whom must be a regular member;
- The application must be submitted by the regular EcotoQ member;
- The researcher responsible for the host infrastructure must not be the supervisor or co-supervisor of the student or researcher benefiting from access to this infrastructure;
- The project must be finalized within 6 months of receiving the funds;
- The infrastructure to be supported must be located in Quebec at one of EcotoQ's partner institutions. Please consult [the list of EcotoQ partner institutions](#);
- The amount granted must be used to cover the costs of analysis and to maintain or improve the infrastructure hosting the applicant researcher. The distribution of the awarded funds will be by mutual agreement between the applicant researcher and the researcher responsible for the infrastructure;
- Analytical fees offered to recipients of support must be offered at the in-house rate;
- EcotoQ members receiving support may participate in only one application for support per fiscal year. There is no limit to the facilities hosting the applicant researchers.
- The recipient of the support agrees to complete the evaluation form within one month of completing the use of the infrastructure supported.

5. Evaluation Criteria

Applications will be evaluated on the basis of the following criteria:

- Stimulate new collaborations and infrastructure sharing among EcotoQ members;
- Relevance of the support;
- Quality of the host environment and of the targeted infrastructure or laboratory.;



For funded applications, the researcher responsible for the infrastructure will receive the amount awarded, if he/she is a regular member. If not, the applicant researcher will receive the funds which will then be transferred to the infrastructure.

6. To apply

- You must complete the following form <https://forms.gle/rw232ArVM1sXU5UU7>
Please note that there are two steps to completing the form. Upon completion of the form, you will be redirected to the EcotoQ website to download and complete a PDF that you should attach to the form.

For more information:

Please contact the EcotoQ Coordinator at ecotoq@inrs.ca or the Chair of the Infrastructure Committee: Pedro.Alejandro.Segura@USherbrooke.ca